

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Akepox 1006 Composant B**

· Code du produit: 11711, 13703, 13705, 13706, 13708

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
polyoxyalkylendiamine

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> · <u>Conseils de prudence</u> 	<p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 2.3 Autres dangers · <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u> · <u>PBT:</u> Non applicable. · <u>vPvB:</u> Non applicable. 	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

<ul style="list-style-type: none"> · 3.2 Mélanges · <u>Description:</u> 	<p>Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.</p>
--	---

· Composants dangereux:

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-0000	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 1.030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	25-50%
CAS: 9046-10-0 Numéro CE: 618-561-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12-0002	polyoxyalkylendiamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	25-50%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

<ul style="list-style-type: none"> · <u>Remarques générales:</u> 	<p>Amener les sujets à l'air frais. Position et transport en position latérale stable. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.</p>
---	---

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

<ul style="list-style-type: none"> · <u>Après inhalation:</u> · <u>Après contact avec la peau:</u> · <u>Après contact avec les yeux:</u> · <u>Après ingestion:</u> · <u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</u> · <u>Risques</u> · <u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u> 	<p style="text-align: right;">(suite de la page 2)</p> <p>Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.</p> <p>En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.</p> <p>Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.</p> <p>Consulter immédiatement un médecin. Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>Migraine Etourdissement Vertiges Nausées Manifestations allergiques Risque d'incidents respiratoires.</p> <p>En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.</p>
--	--

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<ul style="list-style-type: none"> · <u>5.1 Moyens d'extinction</u> · <u>Moyens d'extinction:</u> · <u>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u> · <u>5.3 Conseils aux pompiers</u> · <u>Équipement spécial de sécurité:</u> · <u>Autres indications</u> 	<p>Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.</p> <p>Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO) Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.</p> <p>Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.</p> <p>Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.</p>
--	--

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<ul style="list-style-type: none"> · <u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</u> · <u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</u> 	<p>Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Veiller à une aération suffisante. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.</p> <p>Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.</p>
--	---

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 3)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:**

8 A

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,526 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	20,1 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,073 mg/m ³ Air (ARB)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 4)

9046-10-0 polyoxyalkylendiamine

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,04 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,623-2,5 mg/kg bw/day (ARB)
		0,311-1,25 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5,29 mg/m ³ Air (ARB)

· PNEC

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

PNEC (wässrig)	3,18 mg/l (KA)
	0,006 mg/l (MW)
	0,06 mg/l (SW)
	0,23 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	1,121 mg/kg Trockengew (BO)
	0,578 mg/kg Trockengew (MWS)
	5,784 mg/kg Trockengew (SWS)

9046-10-0 polyoxyalkylendiamine

PNEC (wässrig)	7,5 mg/l (KA)
	0,0143 mg/l (MW)
	0,015 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,0176 mg/kg Trockengew (BO)
	0,125 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,132 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:
 Filtre A/P2
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
 recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 5)

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc
Caoutchouc chloroprène
Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 , 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Dermatril (Art_No. 740, 741, 742)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
Dermatril (KCL, Art_No. 740, 741, 742)
Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
Caoutchouc chloroprène
Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 6)

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage  Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition >200 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,2 Vol %
- Point d'éclair >100 °C
- Température d'inflammation: 240 °C
- pH Non déterminé.
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique à 20 °C: 20 mPas
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,93 g/cm³

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 7)

· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· <u>Décomposition thermique/conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions aux agents d'oxydation. Réactions aux acides.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Gaz/vapeurs irritants

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· <u>Toxicité aiguë</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	2.060 mg/kg
Dermique	LD50	3.680 mg/kg (rabbit)

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	LD50	1.030 mg/kg (ATE) 1.030 mg/kg (rat)
Dermique	NOAEL-Werte	>250 mg/kg (rat)
	LD50	1.840 mg/kg (rabbit) >2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,01 mg/l (rat)

9046-10-0 polyoxyalkylendiamine

Oral	LD50	2.885 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	2.090 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>0,74 mg/l (rat)

· <u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
· <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	Provoque de graves lésions des yeux.
· <u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	Peut provoquer une allergie cutanée.
· <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Cancérogénicité</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 8)

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EC50/24h	44 mg/l (daphnia magna)
LC 0/96h	70 mg/l (piscis)
EC10/18h	1.120 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	23 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)
ErC50/72h	>50 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (EG 88/302)
NOEC/21d	3 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC10	11,2 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	37 mg/l (green alge) (EG 88/302)
	37 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio) (EG 84/449)
	110 mg/l (Leuciscus idus) (EG 84/449)

9046-10-0 polyoxyalkylendiamine

EC50/96h	>15 mg/l (piscis)
IC50/72h	141,72 mg/l (green alge) (OECD 201)
EC50/48h	80 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	15 mg/l (green alge)
EC20/3h	380 mg/l (BES)
NOEC	0,32 mg/kg (green alge) (OECD 201)
	310 mg/kg (bacteria) (OECD 209)
EC50/48h	80 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	15 mg/l (senastrum capricornutum) (OECD 201)
LC50/96h	772,14 mg/l (piscis) (OECD 203)
	>220 mg/l (Leuciscus idus)
	>15 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD203)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 9)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA UN2735

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (polyoxyalkylendiamine, ISOPHORONEDIAMINE)
- IMDG, IATA AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (polyoxyalkylendiamine, ISOPHORONEDIAMINE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

8 (C7) Matières corrosives.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 10)

· <u>Étiquette</u>	8
· <u>IMDG, IATA</u>	
	
· <u>Class</u>	8 Matières corrosives.
· <u>Label</u>	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· <u>Marine Pollutant:</u>	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· <u>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</u>	80
· <u>No EMS:</u>	F-A,S-B
· <u>Segregation groups</u>	(SGG18) Alkalis
· <u>Stowage Category</u>	A
· <u>Segregation Code</u>	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYALKYLENDIAMINE, ISOPHORONEDIAMINE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 11)

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente:

25.10.2021

· Numéro de la version précédente:

1

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 23.01.2023

Nom du produit: Akepox 1006 Composant B

(suite de la page 12)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 3

FR